



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement des enfants en situation de handicap

Question au Gouvernement n° 4238

Texte de la question

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

M. le président. Avant de lui donner la parole, je suis heureux de souhaiter la bienvenue à M. Christophe Leclercq, devenu député de la sixième circonscription du Pas-de-Calais le 7 juillet, en remplacement de Mme Brigitte Bourguignon. (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM, ainsi que sur divers autres bancs.) Monsieur Leclercq, vous avez la parole.

M. Christophe Leclercq. Plus de 380 000 enfants en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire. La semaine dernière, le comité interministériel du handicap se réunissait pour la cinquième fois depuis le début du quinquennat : cette réunion a permis de souligner les avancées historiques réalisées en matière d'accompagnement de ces enfants.

Parmi ces avancées majeures, je tiens à souligner l'augmentation du nombre des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) qui interviennent chaque jour auprès de 220 000 élèves, un effectif en augmentation de 46 % depuis 2017. Je salue aussi le projet de modernisation et de transformation des établissements et services d'aide par le travail (ESAT), qui permet de garantir à chaque personne en situation de handicap la possibilité de s'engager dans un parcours professionnel.

Je suis convaincu que pour assurer un bon accompagnement, il faut l'adapter au handicap de l'enfant. Or sur ce point, certaines difficultés demeurent. Vous en conviendrez, un enfant présentant des troubles du spectre autistique n'a pas les mêmes besoins qu'un enfant présentant des troubles dyslexiques, par exemple. Il est donc essentiel que le socle de formation initiale et de développement des compétences des AESH comprenne des modules permettant l'adaptation la plus fine possible à l'accompagnement de chaque enfant. Il me semble par ailleurs nécessaire de renforcer la relation de confiance entre l'enfant – qui est le premier concerné –, ses parents, les enseignants, l'AESH et les professionnels de santé qui l'accompagnent. Le fait de faciliter le dialogue avec les AESH par des échanges plus fréquents, notamment avec les parents, permettra un meilleur suivi du projet et de l'évolution de l'enfant.

J'aimerais donc savoir, madame la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, ce que vous entendez faire pour améliorer l'accompagnement des enfants présentant un handicap et pour améliorer leur parcours de vie. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Permettez-moi de vous féliciter, monsieur Leclercq, pour votre élection. Pour avoir eu le plaisir de dialoguer avec vous récemment, je connais votre engagement et votre expertise sur les sujets qui touchent à l'accompagnement des enfants handicapés.

Vous avez raison : tout passe par l'école. C'est la raison pour laquelle nous défendons, avec le ministre Jean-Michel Blanquer, un grand service public de l'école inclusive. Le nombre d'AESH a augmenté de 27 % depuis le début de l'année 2017, comme vous l'avez évoqué. Tous sont sous contrat avec l'éducation nationale, au cœur du dialogue social, car ils font partie de la communauté éducative.

Vous avez également souligné que les parents sont experts du mode de fonctionnement de leur enfant ; nous avancerons tous plus vite en les intégrant au dialogue de façon continue. L'expertise parentale est au cœur de nos préoccupations. Désormais, les parents rencontrent les AESH chaque année au début du mois de septembre. C'est nouveau, et c'est ainsi que l'on crée l'école de la confiance et que l'on avance plus vite.

En ce qui concerne la coopération avec le monde médico-social, nous créons 2 000 places en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) en 2021. Le but est d'améliorer le parcours de l'enfant en s'appuyant sur l'expertise et le regard croisé des rééducateurs, des éducateurs, des psychologues, des ergothérapeutes et de tous les intervenants médico-sociaux dans l'école. Vous l'avez dit : c'est un parcours que nous devons construire. Il passera par un accès aux centres de loisirs, l'enfant y étant accompagné autant que de besoin – c'est l'inconditionnalité de l'accompagnement –, mais s'appuiera aussi sur les communautés 360 que nous bâtissons avec les départements, avec les associations gestionnaires, avec l'éducation nationale et avec tous les acteurs de droit commun.

Cela a été rappelé lors du comité interministériel du handicap : dans la société inclusive que nous construisons sous l'égide du Premier ministre et de l'ensemble du Gouvernement en privilégiant la formation et la coopération, c'est à l'environnement, et non pas à l'enfant, de s'adapter. Je sais pouvoir compter sur votre expertise, monsieur le député. Vous m'avez fait des propositions : je les étudierai puis reviendrai devant vous. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Christophe Leclercq](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4238

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Personnes handicapées

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 juillet 2021](#)